

Convention de Partenariat  
Pour une délocalisation de diplôme entre :

l'Université Lille1, Sciences et Technologies,  
FRANCE  
et l'Université de Galatasaray « Istanbul »,  
TURQUIE

applicable au diplôme suivant :

*Licence de Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales (MASS)  
de l'Université Lille1*

## **PREAMBULE**

Depuis déjà plus de dix-huit ans, l'Université de Galatasaray « Istanbul » (Turquie), et l'Université Lille 1, Sciences et Technologies (France) coopèrent activement dans le cadre du consortium d'appui à l'Université turque francophone. L'Université Lille1 est membre fondateur de ce consortium. Ainsi, afin de poursuivre et d'intensifier la coopération et les échanges d'étudiants entre les deux établissements, il est rédigé cette convention ayant pour objectif la délocalisation à l'Université de Galatasaray de la Licence de Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales (MASS) de l'Université Lille1.

Cette formation sera sanctionnée par le diplôme français de Licence de Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales (MASS) délivrée par l'Université Lille1, Sciences et Technologies habilité par le Ministère français de l'Education.

La particularité de cette formation est de proposer une double-compétence : mathématiques et économie.

Cette convention fixe les modalités de la formation, l'organisation des enseignements, la langue de formation, le recrutement des étudiants, les règles des examens, le contrôle de connaissance et de délivrance du diplôme et les conditions d'accueil des enseignants échangés. Cette convention se conforme aux règles appliquées par les Universités signataires.

## **ARTICLE 1 : Modalités de la formation**

La totalité de la formation relative à la Licence de Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales (MASS) se déroule dans les locaux de l'Université de Galatasaray. Une mobilité à l'Université Lille1 peut être envisagée dans le cadre du programme européen d'échanges d'étudiants "Erasmus".

## **ARTICLE 2 : Organisation des enseignements**

Les enseignements sont dispensés conformément aux maquettes de la Licence MASS de l'Université Lille1. A l'Université de Galatasaray, les enseignements de mathématiques seront assurés par le Département de Mathématiques ; les enseignements d'économie par le Département d'Economie.

Des enseignants de Lille1 dispenseront des enseignements à l'Université de Galatasaray. Les heures d'enseignements effectuées par les enseignants de l'université Lille1 seront intégrées dans leurs services. Les délégations d'enseignements sont possibles.

Si une compensation est demandée, les heures effectuées à l'Université de Galatasaray seront facturées au taux des heures complémentaires en vigueur, augmenté de 4.25 % au titre des charges sur rémunération.

Chaque année les parties à la présente convention déterminent leurs contributions respectives en termes d'heures d'enseignement.

Les crédits ECTS correspondant à chaque enseignement répondent aux exigences européennes et aux normes juridiques existantes dans les deux pays.

Les cours sont dispensés par des enseignants habilités. Les séminaires professionnels éventuels sont proposés par des spécialistes confirmés des secteurs public et privé.

### **ARTICLE 3 : Langue de la formation**

La langue principale de l'enseignement est le français. Néanmoins, certaines options pourront être dispensées en turc et/ou en anglais.

### **ARTICLE 4 : Recrutement des étudiants**

Les étudiants sont recrutés parmi les étudiants régulièrement inscrits à l'Université de Galatasaray soit dans le Département de Mathématiques soit dans le Département d'Economie. Ils sont titulaires du Baccalauréat ou d'un titre équivalent.

Une commission mixte des Départements de Mathématiques et d'Economie des deux établissements est formée pour superviser la mise en place de cette convention. Elle établit la liste des étudiants de l'Université de Galatasaray autorisés à s'inscrire dans le cursus conduisant à la délocalisation de la licence de Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales (MASS).

Le nombre d'étudiants inscrits n'excèdera pas trente par promotion.

Les étudiants inscrits dans ce cursus sont régulièrement inscrits dans leur établissement d'origine et à l'Université Lille1 et y acquittent les droits d'inscription.

### **ARTICLE 5 : Examens, contrôle des connaissances, délivrance du diplôme**

Chaque semestre, les notes obtenues par les étudiants de l'Université de Galatasaray sont transmises à l'université Lille1 et intégrées dans le parcours de la Licence de Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales (MASS).

Le secrétariat pédagogique et administratif de la licence concernée est chargé de la gestion administrative des inscriptions et du suivi pédagogique.

Le jury de l'Université Lille1 valide chaque semestre les unités obtenues.

L'attribution du diplôme de Licence sera décidée par le jury de l'Université Lille1 conformément aux notes obtenues et transférées. Les étudiants inscrits en licence de Mathématiques Appliquées et de Sciences Sociales (MASS) se voient délivrer, après avoir passé avec succès les examens, le diplôme français de licence habilité par le Ministère français de l'Education.

Les deux institutions valident les résultats obtenus par les étudiants.

## ARTICLE 6 : Conditions d'accueil des enseignants échangés

Le financement des mobilités des enseignants participant aux enseignements fera l'objet de décisions annuelles entre les deux établissements. Les deux parties sont invitées à solliciter les organisations extérieures (Ministères, ville, Conseils Régionaux), le consortium d'appui à l'Université de Galatasaray, les Fondations liées à l'Université de Galatasaray et le programme européen d'échanges "Erasmus".

En cas de désaccord entre les parties, il sera mis un terme, par courrier recommandé, à cette convention avec un préavis de 6 mois avant le début d'une nouvelle année universitaire.

La présente convention est faite en trois exemplaires identiques, en langue française un pour chacune des deux parties plus un exemplaire pour le Ministère français de l'Education nationale.

La durée de la présente convention est de 4 années universitaires. Elle prendra effet à compter de la rentrée 2010/2011.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le  
Pour l'Université Lille I,  
Sciences et technologies,  
Le Président

Fait à Istanbul, le  
Pour l'Université de Galatasaray  
Le Recteur

Philippe ROLLET

Ethem TOLGA